

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du mercredi 17 mars 2021
À 18 h 30

L'an deux mille vingt, le dix-sept mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : ANTOINE Laurent

Date de la convocation : 11 mars 2021

Objet : ***Actualisation de la convention pour la mise à disposition des locaux et du matériel avec l'association PASS Sud Charente***

Monsieur Laurent ANTOINE, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la convention, validée par la délibération n° 2018/08 du 29 janvier 2018, pour la mise à disposition des locaux et de matériel, entre la commune de RIOUX-MARTIN et l'association d'insertion PASS Sud Charente est arrivée à échéance le 31/12/2020.

M. le 1^{er} adjoint propose la signature d'une nouvelle convention, d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les bâtiments, mis à disposition par la commune de RIOUX-MARTIN pour PASS Sud Charente, sous la responsabilité de leur Président, à titre exclusif, sont :

- un bureau, au secrétariat de la Mairie avec électricité et chauffage compris,
- un bureau, au 1^{er} étage de la Mairie avec électricité et chauffage compris,
- un local pour les salariés, de 40 m² avec eau et électricité.

La commune de RIOUX-MARTIN met également à disposition de PASS Sud Charente, les locaux communaux suivants, à titre non exclusif :

- salle de réunion et salle des fêtes,
- les 2 locaux techniques : grange en face de la Mairie et grange de Mme MAÏS,
- sanitaires,
- photocopieur.

Pour ces services, le 1^{er} adjoint propose qu'il soit demandé à PASS Sud Charente une location de 3 000 € par an, correspondants aux biens ci-dessus.

Cette somme sera payable en une seule fois, au terme d'une année échue.

Concernant la mise à disposition de la photocopieuse, et comme dans la précédente convention, il propose que les photocopies réalisées par PASS Sud Charente leur soient facturées en fin d'année, par la commune de RIOUX-MARTIN, en fonction du nombre de copies réalisées pour le compte propre de l'association (compteur). Le prix pour les copies couleur et pour les copies noir et blanc, prendra en compte, les coûts réels des copies, le loyer du copieur et le papier, payés par RIOUX-MARTIN.

Résolution :

Le Conseil Municipal, après le vote suivant : 9 voix pour et 1 abstention (abstention de M. PANNETIER Gaël) et après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la signature d'une nouvelle convention pour la mise à disposition de locaux et de matériel avec l'association PASS Sud Charente, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 3 ans,
- **DECIDE** que pour la mise à disposition des bâtiments communaux, listées ci-dessus, il sera demandé une location de 3 000 € / an à l'association et que les photocopies réalisées par PASS Sud Charente seront facturées par la commune en fin d'année, en fonction du nombre de copies réalisées,
- **AUTORISE le 1^{er} adjoint à signer** la convention ainsi que tous les documents se référants au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que
dessus.

Le Maire,

Gaël PANNETIER

P.O. le 1^{er} adjoint
Laurent ANTOINE

